

Compte Rendu (partiel) du CA de l'UL du 12/03/2024 par le SNPTES

Le CA débute à 9h20

Procurations : 5.

1. Informations de la Présidente

Processus de contractualisation en cours, qui nous amènera à signer avec l'Etat un contrat dont nous ignorons encore la forme... Les laboratoires de la vague B (1 an avant la nôtre) n'ont pas encore de retour.

Offre de formation UL passée au CNESER, vote unanime pour (c'est rare).

Economies sur le budget de l'Etat, dont 900 M€ pour l'ESR. Les effets ne seront pas immédiats, puisque ce sont des crédits de réserve qui ont été préemptés. Cela réduit les marges de manœuvre potentielles en fin d'année. Notre dotation n'est pas affectée, mais la rallonge de fin d'année n'existera pas. Concernant les augmentations des coûts de l'énergie et la prise en charge par l'Etat des mesures salariales (pas complètement compensées et pas sociées), des doutes à plusieurs M€ perdurent. Il y a une forme de violence dans la manière d'opérer les choses, et une contradiction avec la volonté de renforcer l'ESR.

Cluster en Intelligence Artificielle : nous sommes porteurs avec les CHU de la Région Grand Est et l'INRIA d'un dossier. L'évaluation est extrêmement positive. Dans la seconde phase, il faut revoir le budget (ramené de 7 à 5 ans) et répondre à un certain nombre de questions.

Médaille de bronze du CNRS à Jon Gorchon, IJL. Prix Joliot-Curie à Laurette Piani, CRPG. Toutes nos félicitations à eux 2.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024

Vote : unanimité pour.

Enjeux stratégiques

3. Compte financier 2023 de l'Université de Lorraine

a) Analyse du Compte Financier par l'Agent Comptable et Rapport de gestion de l'Ordonnateur

b) Intervention des Commissaires aux Comptes

Agent Comptable + ordonnateur (Directeur DBF) : analyse du compte financier et rapport.

Agent Comptable : douzième exercice comptable de l'UL fusionnée, huitième compte financier en mode GBCP. Deux comptabilités complémentaires : comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse, encaissements/décaissements) et comptabilité générale ou patrimoniale, suivie par l'Agent Comptable.

Faits marquants 2023 : poursuite de la réconciliation physico-comptable de l'inventaire. Changement de modalité de perception de la taxe d'apprentissage via la plateforme

SOLTÉA (les entreprises ne nous versent plus directement une part de la TA mais l'affectent directement via la plateforme). Du fait des retards de mise en œuvre de la plateforme, nous avons perçu 300 k€ de moins qu'en 2022. L'État versera en 2024 de façon exceptionnelle la différence entre les sommes touchées en 2022 et celles touchées en 2023. Reprise sur provisions concernant les honoraires pédagogiques des Praticiens Agréés Maîtres de Stage Universitaires (PAMSU). Le circuit de traitement de leurs honoraires est assez complexe, et nous avons provisionné une somme dans nos comptes de crainte d'une demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour reverser ladite somme. La provision est levée du fait du règlement avec l'ARS. Reprise sur provision des subventions antérieures à 2020 sur des projets FEDER, comme pour les honoraires de PAMSU nous avons levé la réserve. Pérennisation du programme LUE : pas d'impact sur notre budget, mais changement d'affectation des sommes en bilan. Calendrier de versement de la CVEC pour 2022-2023 : la modification du calendrier nous avait fait percevoir moins en 2022, mais on est revenu sur le calendrier normal. Artificiellement nous avons reçu 1,3 M€ en plus en 2023. Réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

Directeur DBF : forte consommation des Autorisations d'Engagement (AE, plus de 90%) mais essentiellement car les charges de personnel sont consommées à 99,7%. Sur l'investissement, 91,3% consommé seulement car report de certaines opérations. L'investissement est lourdement impacté par les opérations de rénovation énergétique, le bâtiment, etc. Sous consommation également dans le fonctionnement lié aux opérations pluriannuelles. Solde budgétaire de l'établissement à -5,3 M€.

La Masse Salariale (MS) est de 534,5 M€, soit +5% d'augmentation en 2023. Côté recettes : forte augmentation de la SCSP (77% de nos ressources) à +3,4% avec 17,4 M€ en plus. Attention, il y a aussi dedans des recettes par anticipation. Mais baisse des financements publics, avec -13,4 M€. Nos ressources propres augmentent de 2,5 M€. Le solde budgétaire est tout de même très dégradé à -5,3 M€.

Agent Comptable : Résultat comptable positif (+0,6 M€). On est revenus à une situation comptable pré-Covid, mais le résultat est nettement plus faible qu'en 2019. Nos charges augmentent de façon constante (énergie, mesures salariales imposées et compensées partiellement, inflation, etc.), nos recettes aussi (dynamisme), mais moins vite. De fait, notre résultat est faiblement positif. L'énergie nous a coûté +6,6 M€ malgré nos efforts et une météo clémente. Beaucoup d'établissements ne sont pas en positif cette année. Le taux de rigidité de la MS (MS/charges encaissables) remonte cette année à 81,5%, ce qui nous rapproche du seuil de vigilance (82%, puis seuil d'alerte 83%).

Directeur DBF : plafond des emplois État à 6 229 ETPT, 5 799 ETPT consommés, et 6 879 ETPT consommés au total. Nous avons touché 2,5 M€ de mesures de compensation salariale des titulaires, pour un coût de 6 M€ pour l'UL. Sans parler de l'application aux contractuels des mêmes mesures qui sont intégralement à notre charge.

Sur les fluides, augmentation de 37% (!) notamment électricité, à quasi 20 M€. Forte hausse sur les déplacements car les prestations hôtelières ont fortement augmenté.

Produits : augmentation globale de 3,4% à +21,7 M€. La SCSP augmente de 17,4 M€. Son poids dans nos recettes est toujours très élevé. Les produits directs d'activité de l'établissement augmentent de 4,6 M€. Les postes de produits augmentent sauf les subventions.

Focus sur la SCSP : 529,1 M€ perçus en 2023 dont 473,1 en MS et 42,9 M€ en fonctionnement. En 5 ans, la part MS de la SCSP a augmenté de 33 M€, mais la part fonctionnement de seulement 1 M€.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est au final de 11 M€ (-11,3 M€ par rapport à l'an dernier). Le résultat est à 0,6 M€ (-10,5 M€ par rapport à 2022). Le prélèvement sur le Fond de Roulement (FdR) est de 25,2 M€ (FdR total de 147,5 M€ - dont 67 grevés par les

PPP). Ceci est dû à des investissements 2023 à 55 M€, somme la plus élevée depuis le début de l'UL, notamment du fait des fins de projets. Nous n'avons aucun trésor de guerre.

La trésorerie de l'Établissement (point bas) est en baisse par rapport à 2022 (-6,7 M€, à 128,4 M€), ce qui nous permet de payer 72 jours de charges décaissables. Nous sommes dans la fourchette basse des établissements de même taille (plutôt 160 M€ en moyenne).

Intervention des Commissaires aux Comptes

Rappel de l'opinion 2022 : certification pure et simple.

Faits principaux en 2023 : poursuite de la réconciliation de l'inventaire, mais il reste à fiabiliser ce dernier. Evaluation des bâtiments ARTEM 1 (Mines Nancy) et IJL (respectivement 13,8 M€ et 17,2 M€). Ces valeurs seront intégrées dans les comptes 2024.

Opinion 2023 : certification pure et simple. Une observation qui reste sur les modalités de comptabilisation de la dotation I-Site, pour laquelle il n'y a pas de doctrine comptable établie.

Conclusion, VP Finances : 2024 suit la même trajectoire que 2023, or on voit que nos investissements, importants, ne peuvent plus être couverts par nos recettes. On peut s'attendre à un résultat négatif en 2024. A ce rythme, dans 3 ans, nous n'avons plus de FdR disponible. Or nous devrions avoir un résultat fortement positif, à 10 M€ environ. Donc soit nous devons diminuer nos dépenses, soit augmenter nos recettes. Si le COMP avec l'Etat est signé, nous bénéficierons d'un abondement de SCSP de quelques M€, ceci masquera sans doute la dégradation supplémentaire de nos comptes. Mais à moyen terme, notre situation n'est pas tenable.

Vote :

- Approbation du compte financier de l'UL : unanimité pour.
- Approbation des éléments d'exécution budgétaire et comptable de l'UL : unanimité pour.
- Affectation sur son compte de réserve des résultats de fonctionnement UL : unanimité pour.

4. Bilan d'activité du Contrôle Interne Financier (CIF) 2023

Responsable CIF : ce bilan fait partie des documents probants, i.e. qui font preuve auprès des destinataires (Commissaires aux comptes, MESR, contrôleur de légalité). Il a donc un aspect très formel. 14 actions achevées sur 25 et 9 en cours en 2023, 2 non débutées. L'activité se consolide, mais il faut plusieurs années pour que cela se mette en place. Les processus financiers sont longs à décrire par nature, et la RGP doit être prise en compte du fait des implications juridiques. Les 9 actions en cours le sont réellement, et devraient aboutir cette année car elles ont significativement avancé. L'audit interne financier n'a pas débuté, mais les conditions n'apparaissent pas favorables en 2023.

Vote : unanimité pour.

5. Plan d'action du Contrôle Interne Financier (CIF) 2024

Responsable CIF : 22 objectifs, pas de révolution, mais il faudra approfondir les démarches en cours.

Votre représentant remercie la responsable CIF de sa présentation pédagogique d'un sujet important et demande qu'une présentation plus approfondie soit faite sur un prochain CA, ce que la Présidente valide.

Vote : unanimité pour.

6. Allocation définitive aux Collégiums

VP CF : en juillet, une allocation primitive a été votée, basée sur 80% (fonctionnement) ou 100% (heures complémentaires) de la dotation 2023. Anticipation en début 2024 de l'allocation définitive, en reprenant les bases 2019-2023 pour les 20% supplémentaires. Vote unanime du CF. Soit une dotation définitive de 6,98 M€ en fonctionnement.

Vote : unanimité pour.

7. Charte des cellules Égalité-Diversité-Inclusion (EDI)

Objectif : lutter contre les situations de (Violence Discrimination, Harcèlement et Agissements sexistes (VDHA)). Aujourd'hui, 30 cellules EDI créées, 5 en cours de création. Le nombre est relativement important, le besoin d'une charte commune est apparu. Depuis la première version de la charte établie en janvier 2023, il y a eu un certain nombre d'étapes jusqu'au passage en CSA en février, avec discussions vives lors du CSA, sur la base des propositions du Cha-U.

Présidente : échanges nourris sur le rôle des instances, là où on met le curseur sur l'activité des cellules, l'inféodation des cellules aux directeurs de composantes. A choisi de présenter le texte en CA sans que cela soit nécessaire, mais souhaitait l'expression du conseil.

Votre représentant est intervenu pour trouver dommage d'utiliser un acronyme tel que VDHA et « situation de VDHA », car à un moment il faut appeler un chat un chat (même si le terme est validé par le législateur, et donc reconnu légalement). Il est dommage que nos instances aient beaucoup débattu sur le principe plutôt que sur le fond du sujet, vu que tout le monde partage a priori les constats. On peut être également gêné par le fait que les responsables de cellules EDI reçoivent une gratification, vu le contexte.

Présidente : l'important dans l'acronyme VDHA c'est la notion de violence, contre laquelle il faut voter quelle que soit sa forme. Pour la gratification, elle est suffisamment faible pour que cela ne représente pas un appel d'air.

Puis un débat a lieu sur l'importance du rôle de ces cellules. La Présidente remarque qu'aucune composante, direction centrale ou unité de recherche n'échappe à la politique de l'établissement, donc toute Direction doit s'emparer de ce sujet.

Un élu du Collège A signale le souci et la difficulté dans la démocratie universitaire, car ce texte est très (trop ?) imparfait. Ce serait dommage qu'on se divise sur un tel texte, donc il demande un report du vote pour obtenir une expression plus unanime, ou a minima que le vote se fasse à bulletin secret.

Un élu du Collège B précise qu'il ne faut jamais fragiliser la procédure, i.e. on doit la connaître jusqu'au bout. Or VDHA est un terme caractérisé juridiquement, qu'on se doit d'utiliser.

Vote à bulletin secret : 14 pour, 6 contre, 4 abstentions.

Votre représentant a dû quitter le CA au moment de la pause méridienne, le reste de l'ordre du jour est donné pour information.

Affaires financières & Comptables

8. Code de conduite concernant les cadeaux et invitations émanant de tiers

Recherche & Valorisation

9. Processus de renouvellement éventuel d'un International Research Partnership (IRP)

Vie Institutionnelle

10. Elections à l'Université de Lorraine : mise en œuvre des recommandations issues de la consultation (information, échanges)

11. Avis sur la nomination du directeur ou de la directrice du Peel (Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine)

12. Modification du Règlement Intérieur de l'École Doctorale SLTC (Sociétés, Langages, Temps, Connaissances)

13. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française)

14. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche CRPG (Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques)

15. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche IMoPA (Ingénierie Moléculaire, Cellulaire et Physiopathologie)

16. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche LIEC (Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux)

17. Modification des statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)

18. Modification des statuts de l'Unité de Recherche 2LPN (Laboratoire Lorrain de Psychologie et Neurosciences de la dynamique des comportements)

Vie Universitaire

19. Régimes Spéciaux d'Études (RSE) applicables à l'ensemble des formations 2024-2025

Ressources Humaines

20. Plan de développement des compétences 2024

21. Recrutement des Enseignants associés à mi-temps et quart de temps

Formation & Insertion Professionnelle

22. Ouverture de formations en apprentissage – rentrée 2024

23. Politique tarifaire de la Formation Tout au Long de la Vie (FLT) 2024-2025

24. Mise en conformité réglementaire du Diplôme d'Études Supérieures de Notariat

25. Création du Diplôme d'Université (DU) Formation Médicale en Chirurgie Bariatrique

26. Création du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Pratiques Psychothérapeutiques – Psychiatrie d'Adultes

27. Modification du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Le Sommeil et Sa Pathologie

Patrimoine Immobilier

28. Contrat Plan État-Région (CPER) 2021-2027 : dossier d'expertise relatif au réaménagement de l'aile SHS du bâtiment D du campus du Saulcy MODIFIÉ

International

29. Aides à la mobilité entrante et sortante, étudiante et enseignante, organisée dans le cadre des relations internationales durant l'année 2023-2024 (INSPÉ)

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs